



Distr. GENERALE

IDB.14/9

4 mai 1995

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

## Conseil du développement industriel

Quatorzième session

Vienne, 26-30 juin 1995

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

### RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA ONZIEME SESSION

(24-28 avril 1995)

#### TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-8	3
<b>Chapitre</b>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	9-10	4
Conclusion 95/1		
II. SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI (point 4); RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE ET RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995 (point 5); RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 10) .....	11-17	4
Conclusion 95/2		4
Conclusion 95/3		4
Conclusion 95/4		5
Conclusion 95/5		5
Conclusion 95/6		5
Conclusion 95/7		5

V.95-53669

Distr.: 12 mai 1995

## TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
III. PROGRAMME ET BUDGETS, 1996-1997 (point 6); BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE (point 7); FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (point 8) .....	18-21	6
Conclusion 95/8		6
Conclusion 95/9		9
Conclusion 95/10		9
IV. PROGRAMME DES DIRECTEURS DE L'ONUDI PAR PAYS ET PROPOSITION RELATIVE A UN NOUVEAU CADRE POUR LA REPRESENTATION SUR LE TERRAIN (point 11) .....	22-23	9
Conclusion 95/11		9
V. FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (point 9) .....	24-25	10
Conclusion 95/12		10
VI. PROGRAMME DE TRAITEMENT ELECTRONIQUE DE L'INFORMATION (point 12) .....	26-27	10
Conclusion 95/13		10
VII. DATE DE LA DOUZIEME SESSION (point 13) .....	28	11
Conclusion 95/14		11
VIII. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA ONZIEME SESSION (points 14 et 15) .....	29-30	11

**Annexes**

I. Déclarations des délégations (reproduites à leur demande) .....	12
II. Liste des documents présentés à la onzième session .....	14

\* \* \*

## Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu, du 24 au 27 avril 1995, sa onzième session au Centre international de Vienne, Siège de l'ONUDI. Les 26 membres suivants du Comité (sur 27) ont participé à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Trinité-et-Tobago.

2. Ont également assisté à la session les 51 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent : Algérie, Angola, Australie, Autriche, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Grèce, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jordanie, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

3. Le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale pour les migrations et la Ligue des Etats arabes étaient représentés.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. T. C. Spencer (Trinité-et-Tobago) aux fonctions de président; MM. I. Petrov (Bulgarie), A. Schepisi (Italie) et A. Fitahiantsoa (Madagascar) aux fonctions de vice-président; et M. B. Balakrishnan (Inde) aux fonctions de rapporteur.

5. L'ordre du jour de la onzième session adopté par le Comité a été publié sous la cote PBC.11/1. A la suite de l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire, dont le Comité a dûment tenu compte en examinant les différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est présenté au Conseil du développement

industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient les conclusions auxquelles le Comité est parvenu. Les déclarations de principe faites par quelques délégations souhaitant qu'il en soit donné acte dans le rapport ainsi que les déclarations faites lors de l'adoption des conclusions figurent à l'annexe I. La liste des documents présentés au Comité à sa onzième session figure à l'annexe II.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quatorzième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session :

Conclusion	Sujet
Conclusion 95/2	Situation financière de l'ONUDI
Conclusion 95/3	Chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique à financer par le budget ordinaire
Conclusion 95/4	Situation financière de l'ONUDI; rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1994-1995
Conclusion 95/5	Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995
Conclusion 95/7	Recommandations concernant la nomination d'un commissaire aux comptes
Conclusion 95/8	Programme et budgets, 1996-1997
Conclusion 95/9	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire
Conclusion 95/10	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997
Conclusion 95/11	Programme des directeurs de l'ONUDI par pays et proposition relative à un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain

Conclusion 95/12 Fonds de développement industriel

Conclusion 95/13 Programme de traitement électronique de l'information

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

9. Le 24 avril, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'*utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence* et a adopté la conclusion suivante :

### Conclusion 95/1

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de la onzième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations officielles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé M. A. Schepisi, Vice-Président, de les présider.

## II. SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI (point 4); RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE ET RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995 (point 5); RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 10)

11. Les 24 et 25 avril, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.11/7) mis à jour dans le document de séance PBC.11/CRP.4; une étude présentée par le Directeur général sur le chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire (PBC.11/9); le rapport financier intermédiaire pour l'exercice biennal 1994-1995 présenté par le Directeur général (PBC.11/8 et Corr.1); et le rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995, publié comme additif au Rapport annuel pour 1994 (PBC.11/10/Add.1 et Corr.1).

12. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *situation financière de l'ONUDI*

présenté par le Président (PBC.11/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante :

### Conclusion 95/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel :

a) Prend acte du rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.11/7), qui contient des informations sur l'état des contributions mises en recouvrement, les avances au Fonds de roulement, les prévisions des mouvements de trésorerie, l'exécution du budget ordinaire, une ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1994-1995, des propositions relatives aux réserves au titre du budget opérationnel et le traitement des recettes provenant des nouveaux Etats Membres;

b) Prie instamment les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait d'acquitter sans retard leurs contributions au budget ordinaire, y compris les avances au Fonds de roulement, pour les exercices biennaux 1986-1987 à 1994-1995;

c) Prend note des propositions relatives à la réserve au titre du budget opérationnel et approuve les propositions du Directeur général tendant : i) à fixer le montant de la réserve opérationnelle pour l'exercice biennal 1996-1997 à 4,3 millions de dollars, soit 15 % du montant estimatif des dépenses au titre du budget opérationnel de cet exercice biennal, et ii) à s'employer à reconstituer dès que possible la réserve à ce niveau;

d) Prend note des observations sur le traitement des recettes provenant des nouveaux Etats Membres exposées au chapitre V du document PBC.11/7 et approuve l'application de ce traitement à l'exercice 1992-1993 et aux exercices biennaux futurs."

13. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire* présenté par le Président (PBC.11/L.10), le Comité a adopté la conclusion suivante :

### Conclusion 95/3

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A rappelé la décision IDB.13/Dec.14 du Conseil;

b) A pris note des renseignements contenus dans le document PBC.11/9;

c) A souligné qu'il importe d'accroître et de mieux utiliser les ressources du budget ordinaire allouées aux activités de coopération technique de l'ONUDI;

d) A prié le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel, à sa quatorzième session, un rapport sur les incidences qu'aurait une modification du pourcentage des ressources du budget ordinaire actuellement allouées aux activités de coopération technique, tout en gardant à l'esprit le paragraphe 33 du document PBC.11/9;

e) A proposé au Conseil du développement industriel de présenter pour examen à la Conférence générale, à sa sixième session, les mesures appropriées à ce sujet.

14. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur *la situation financière de l'ONUDI et le rapport financier intérimaire pour l'exercice 1994-1995* présenté par le Président (PBC.11/L.13), le Comité a adopté la conclusion suivante :

#### **Conclusion 95/4**

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris acte du rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.11/7) et du rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1994-1995 (PBC.11/8 et Corr.1);

b) A recommandé au Conseil du développement industriel, à sa quatorzième session, d'examiner la question du traitement du solde inutilisé de l'exercice biennal 1992-1993, tel qu'il ressort de l'état II.B du document PBC.11/8 et Corr.1, en tenant compte de la nécessité de renforcer la base statutaire de trésorerie de l'Organisation.

15. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *rapport financier intérimaire et le rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995* présenté par le Président (PBC.11/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante :

#### **Conclusion 95/5**

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris acte du rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1994-1995 présenté par le Directeur général (PBC.11/8 et Corr.1) et du Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994 (PBC.11/10; PBC.11/10/Add.1 et Corr.1);

b) A prié le Directeur général de faire apparaître des renseignements sur les contributions des Etats Membres aux fonds d'affectation spéciale dans le rapport sur l'exécution du programme qu'il présentera au Conseil du développement industriel, à sa prochaine session.

16. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur *le financement du programme des directeurs de l'ONUDI par pays* présenté par le Président (PBC.11/L.12), le Comité a adopté la conclusion suivante :

#### **Conclusion 95/6**

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris acte du rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1994-1995 (PBC.11/8 et Corr.1);

b) A invité le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, à sa session annuelle de 1995, à faire droit à la demande de l'ONUDI tendant à ce que le Programme des Nations Unies pour le développement apporte au programme des directeurs de l'ONUDI par pays une contribution financière additionnelle à titre d'opération-relais permettant à l'ONUDI d'atteindre le terme de sa période budgétaire biennale.

17. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur les *recommandations concernant la nomination d'un commissaire aux comptes* présenté par le Président (PBC.11/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante :

#### **Conclusion 95/7**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel :

a) Recommande à la Conférence générale d'approuver la prorogation pour une période de deux ans, allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1998, des fonctions actuelles du Président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne comme commissaire aux comptes pour l'ONUDI, avec le mandat spécifié dans le règlement financier de l'Organisation; et

b) Prie le Directeur général d'inviter, à l'avenir, les Etats Membres à faire des propositions concernant la nomination d'un commissaire aux comptes et de présenter ces propositions au Comité des programmes et des budgets pour examen."

**III. PROGRAMME ET BUDGETS, 1996-1997  
(point 6); BAREME DES QUOTES-PARTS POUR  
LA REPARTITION DES DEPENSES INSCRITES  
AU BUDGET ORDINAIRE (point 7); FONDS DE  
ROULEMENT POUR L'EXERCICE BIENNAL  
1996-1997 (point 8)**

18. Le 25 avril, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets, 1996-1997 (PBC.11/2 et Corr.1), complétées par un document de séance sur la focalisation des activités de l'ONUDI présenté par le Directeur général (PBC.11/CRP.3) et un document de séance contenant une note du Secrétariat sur la réévaluation et l'inflation en ce qui concerne le budget ordinaire, 1996-1997 (PBC.11/CRP.2); une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 1996-1997 (PBC.11/5 et Add.1); des propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997 (PBC.11/3); et un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI présentant l'état des avances au Fonds de roulement au 28 février 1995 (PBC.11/7, annexe II), mis à jour dans le document de séance PBC.11/CRP.4, annexe II.

19. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *programme et les budgets, 1996-1997*

présenté par le Président (PBC.11/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante :

**Conclusion 95/8**

Le Comité des programmes et des budgets :

a) Ayant examiné les propositions du Directeur général relatives au programme de travail pour 1996-1997 et au montant total des ressources correspondantes nécessaires par grand programme à financer au titre du budget ordinaire et du budget opérationnel, telles que présentées dans le document IDB.14/2-PBC.11/2 et Corr.1;

b) A noté que le taux de change appliqué dans ces prévisions était de 12,90 schillings autrichiens pour 1 dollar des Etats-Unis pour le budget ordinaire et le budget opérationnel et que ces prévisions seraient ajustées avant la fin de la sixième session de la Conférence générale pour tenir compte du taux de change comptable fixé pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies;

c) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel :

i) Adopte le programme et les budgets pour 1996-1997 tels qu'ils figurent dans le document IDB.14/2-PBC.11/2 et Corr.1 afin de les soumettre à la Conférence générale pour examen et approbation;

ii) Recommande à la Conférence générale d'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, en se fondant sur un taux de change de 12,90 schillings autrichiens pour 1 dollar des Etats-Unis, un crédit d'un montant de 238 819 300 dollars au titre du budget ordinaire de l'Organisation, tel que reproduit ci-après :

	Dépenses	Recettes prévues (en \$ EU)	Montant net des dépenses
Organes directeurs	7 975 400		7 975 400
Directeur générale	13 367 000		13 367 000
Elaboration des stratégies par pays et des programmes	22 681 700		22 681 700
Mobilisation et gestion des ressources financières	8 138 200		8 138 200
Information et recherche	16 442 900		16 442 900
Valorisation des ressources humaines et développement des entreprises et du secteur privé	12 495 400		12 495 400
Secteurs industriels et environnement	19 936 400		19 936 400
Promotion des investissements et de la technologie	16 032 500		16 032 500
Programmes communs	19 783 300		19 783 300
Services d'appui opérationnel	8 940 800		8 940 800
Services conjoints et communs	56 194 300	27 268 600	28 925 700
Administration	36 831 400	755 500	36 075 900
Recettes diverses		1 605 400	(1 605 400)
<b>Total</b>	<b>238 819 300</b>	<b>29 629 500</b>	<b>209 189 800</b>

*Note :* Les montants indiqués ci-dessus seront ajustés au moyen de la formule présentée à la fin de la présente décision pour tenir compte des fluctuations du taux de change pendant l'exercice biennal.

iii) Recommande aussi à la Conférence générale que les dépenses nettes prévues ci-dessus soient couvertes par les contributions d'un montant de 209 189 800 dollars, au taux de change de 1 dollar des Etats-Unis = 12,90 schillings autrichiens (25 102 800 dollars plus l'équivalent en dollars de 2 374 722 300 schillings autrichiens), dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de l'article 5.5 e) du règlement financier, et aux décisions concernant le barème des quotes-parts que la

Conférence générale adoptera à sa sixième session;

iv) Recommande en outre à la Conférence générale d'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel d'un montant total de 28 809 900 dollars, au taux de change de 1 dollar = 12,90 schillings autrichiens, à financer au moyen de contributions volontaires et de toute autre recette prévue par le règlement financier."

**Formule d'ajustement en dollars des Etats-Unis**

<b>Dépenses</b>	<b>Dollars EU</b>	<b>Schillings autrichiens</b>
Organes directeurs	459 700	96 952 200 /R
Direction générale	1 540 100	152 566 500 /R
Elaboration des stratégies par pays et des programmes	2 526 100	260 007 700 /R
Mobilisation et gestion des ressources financières	963 500	92 553 600 /R
Information et recherche	2 153 700	184 331 000 /R
Valorisation des ressources humaines et développement des entreprises et du secteur privé	1 574 600	140 878 300 /R
Secteurs industriels et environnement	2 472 800	225 280 100 /R
Promotion des investissements et de la technologie	2 307 300	177 054 900 /R
Programmes communs	4 545 300	196 570 200 /R
Services d'appui opérationnel	760 000	105 532 500 /R
Services conjoints et communs	3 292 600	682 432 400 /R
Administration	<u>4 445 000</u>	<u>417 784 500 /R</u>
Total partiel - dépenses	2 040 700	2 731 943 900 /R
 <b>Recettes prévues</b>		
Services conjoints et communs	1 211 000	336 143 100 /R
Administration	28 100	9 383 300 /R
Recettes diverses	<u>698 800</u>	<u>11 695 200 /R</u>
Total partiel - Recettes prévues	<u>1 937 900</u>	<u>357 221 600 /R</u>
<b>MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 102 800</b>	<b>2 374 722 300 /R</b>

*Note 1 :* Le montant net ci-dessus est basé sur l'hypothèse selon laquelle 12 % des crédits ouverts seront mis en recouvrement en dollars des Etats-Unis et le solde, soit 88 %, en schillings autrichiens au taux de change de 1 \$ EU = 12,90 schillings autrichiens.

*Note 2 :* R représente le taux de change moyen du dollar des Etats-Unis par rapport au schilling autrichien qui sera effectivement appliqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de la période 1996-1997."



20. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire* présenté par le Président (PBC.11/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante :

#### Conclusions 95/9

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris acte des documents PBC.11/5 et Add.1 sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 1996-1997;

b) A Recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel recommande à la Conférence générale d'établir, pour l'exercice biennal 1996-1997, un barème des quotes-parts s'inspirant de la résolution 49/19 B de l'Assemblée générale et ajusté en fonction de la composition de l'ONUDI, étant entendu que la contribution des Etats, l'année où ils deviennent Membres de l'ONUDI, sera fixée en conformité avec l'article 5.6 du règlement financier et en fonction du barème des quotes-parts de l'ONU, tel qu'il est applicable à l'ONUDI."

21. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Fonds de roulement de l'exercice biennal 1996-1997* présenté par le Président (PBC.11/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante :

#### Conclusion 95/10

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après :

"Le Conseil du développement industriel :

a) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement et l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice biennal 1996-1997 restent les mêmes que pour l'exercice biennal 1994-1995, c'est-à-dire comme stipulés à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

b) Prie instamment les Etats Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements pour

faire face à des déficits dans le paiement des contributions."

#### IV. PROGRAMME DES DIRECTEURS DE L'ONUDI PAR PAYS ET PROPOSITION RELATIVE A UN NOUVEAU CADRE POUR LA REPRESENTATION SUR LE TERRAIN (point 11)

22. Le 25 avril, le Comité a examiné l'étude du programme des directeurs de l'ONUDI par pays et la proposition relative à un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain, présentées par le Directeur général (PBC.11/11).

23. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *programme des directeurs de l'ONUDI par pays et la proposition relative à un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain* présenté par le Président (PBC.11/L.11), le Comité a adopté la conclusion suivante :

#### Conclusion 95/11

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris note du document PBC.11/11 concernant le programme des directeurs de l'ONUDI par pays et les propositions relatives à un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain, présenté par le Directeur général;

b) A engagé le Directeur général à poursuivre ses efforts pour parvenir à un degré approprié de décentralisation de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles essentiellement au titre du budget ordinaire;

c) A souligné qu'il est souhaitable pour l'ONUDI d'appuyer plus résolument les dispositifs intergouvernementaux de coopération économique tant régionale que sous-régionale entre pays en développement et de répondre à leurs demandes croissantes de services de l'ONUDI dans le domaine industriel, notamment en créant ses bureaux sous régionaux appropriés;

d) A prié le Directeur général, agissant en concertation avec les Etats Membres et prenant en compte la situation financière de l'ONUDI, de présenter une version révisée et plus élaborée de sa proposition pour examen au Conseil du développement industriel, à sa quatorzième session.

## V. FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (point 9)

24. Le 26 avril, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le Fonds de développement industriel présentant le montant estimatif des ressources et l'orientation de la programmation pour 1996 et 1997 (PBC.11/6); les informations sur la nature des projets financés à l'aide du Fonds de développement industriel, contenues dans le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994 (PBC.11/10/Add.1, appendice C); et un document de séance énumérant les projets approuvés au titre du Fonds de développement industriel en 1994 (PBC.11/CRP.1).

25. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Fonds de développement industriel* présenté par le Président (PBC.11/L.8), le Comité a adopté la conclusion suivante :

### Conclusion 95/12

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après :

"Le Conseil du développement industriel :

a) Rappelle la Déclaration de Yaoundé (GC.5/Res.20) ainsi que la décision IDB.13/Dec.17 sur le Fonds de développement industriel (FDI);

b) Prend note du rapport du Directeur général publié sous la cote IDB.14/5-PBC.11/6;

c) Approuve le plan d'action pour 1996 et 1997 exposé au chapitre II de ce document;

d) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets à financer par le Fonds en 1996 et 1997, conformément aux domaines prioritaires du plan à moyen terme;

e) Réaffirmant la résolution GC.5/Res.8 de la Conférence générale, engage les Etats Membres :

i) A accroître leurs annonces de contribution au Fonds, afin que le niveau de financement souhaité de 50 millions de dollars par an soit atteint le plus tôt possible grâce aux contributions des pays;

ii) De verser une partie de leurs contributions à l'élément contributions générales en monnaies convertibles du Fonds, de sorte qu'un montant minimum de 10 millions de dollars par an puisse être atteint le plus tôt possible;

iii) A envisager de verser des contributions cadres utilisables pour financer une assistance préparatoire aux activités à grande échelle et/ou en tant que contributions pour les thèmes programmatiques prioritaires de 1996-1997."

## VI. PROGRAMME DE TRAITEMENT ELECTRONIQUE DE L'INFORMATION (point 12)

26. Le 26 avril, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le programme de traitement électronique de l'information (PBC.11/4).

27. Le 27 avril, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *programme de traitement électronique de l'information* présenté par le Président (PBC.11/L.9), le Comité a adopté la conclusion suivante :

### Conclusion 95/13

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris note du document PBC.11/4 sur le programme de traitement électronique de l'information;

b) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel :

i) Rappelle la décision GC.4/Dec.18 dans laquelle le Directeur général est notamment prié de tenir les Etats Membres pleinement informés du programme de traitement électronique de l'information au moyen de réunions d'information trimestrielles et de faire rapport sur le programme aux organes directeurs, à leurs sessions suivantes;

- ii) Estime que ces réunions d'information trimestrielles ne sont plus nécessaires et que la question du programme de traitement électronique de l'information ne doit plus être automatiquement inscrite à l'ordre du jour des sessions futures des organes directeurs, dans l'intérêt de la rationalisation des travaux desdits organes;
- iii) Recommande à la Conférence générale de lever les conditions susmentionnées relatives à la présentation obligatoire de rapports imposées au Directeur général aux alinéas h) et i) de la décision GC.4/Dec.18."
- c) A prié le Directeur général de transmettre au Conseil du développement industriel des informations sur les modalités de mise en place de moyens télématiques entre l'ONUDI et les missions permanentes à Vienne.

## **VII. DATE DE LA DOUZIEME SESSION (point 13)**

28. Le 27 avril, le Comité, faisant sienne une proposition du Président, a adopté la conclusion suivante :

### **Conclusion 95/14**

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa douzième session du 2 au 6 septembre 1996.

## **VIII. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA ONZIEME SESSION (points 14 et 15)**

29. Le 27 avril, le Comité a adopté le projet de rapport de sa onzième session (PBC.11/L.1) étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

30. Le Comité a clos sa onzième session le 27 avril 1995 à 16 h 40.

## Annexe I

### DECLARATIONS DES DELEGATIONS

1. La présente annexe contient les déclarations de principe et les déclarations liées à l'adoption de conclusions faites à la onzième session du Comité des programmes et des budgets par des délégations ayant demandé que ces déclarations figurent dans le rapport et ayant obtenu à ce sujet l'accord du Président.

#### Situation financière de l'ONUDI (point 4)

2. La délégation des **Etats Unis d'Amérique**, sans vouloir s'opposer au consensus, a exprimé des réserves au sujet de la conclusion 95/2 pour les raisons exposées dans la déclaration liminaire faite à la 2ème séance plénière.

#### Situation financière de l'ONUDI (point 4) et rapport financier intermédiaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995 (point 5)

3. Prenant la parole au nom du **Groupe des 77**, la délégation soudanaise a dit que le Groupe avait présenté un projet de conclusion très rationnel qui aurait permis l'affectation non budgétaire du solde inutilisé d'environ 14,7 millions de dollars des Etats-Unis pour renforcer la base statutaire de trésorerie de l'Organisation. Dans un souci de compromis, le Groupe n'avait pas insisté pour que cette proposition soit adoptée, tout en espérant que le Conseil du développement industriel trancherait sans équivoque cette question importante. Le Groupe appuyait le point de vue selon lequel la décision de suspendre l'application de certains articles du règlement financier ne devait pas faire de précédent ni devenir pratique courante, mais tant que la situation financière de l'ONUDI ne connaissait pas d'amélioration satisfaisante et que la base de trésorerie de l'Organisation n'était pas stabilisée, il s'agissait de la seule option ouverte. D'après les renseignements reçus du Secrétariat au cours des consultations officieuses et compte tenu des déclarations concernant le versement des quotes-parts faites par certains Etats Membres en séance plénière, il semblait qu'en dépit de l'accroissement actuel de la proportion des contributions acquittées, la situation ne serait pas aussi favorable dans un proche avenir. Comme le Secrétariat l'a indiqué, il ne serait pas possible, dans ces conditions d'incertitude, de planifier même les activités au jour le jour de l'Organisation pour l'année en cours. Si l'application du règlement financier n'était pas suspendue, le solde inutilisé serait reversé aux Etats Membres. Des sommes qui ne représenteraient pas grand chose pour chacun d'entre eux constituaient ensemble un montant

considérable qui renforcerait la trésorerie de l'Organisation et faciliterait l'exécution des activités prévues. Comme il avait été suggéré dans le projet du groupe, ce montant pourrait aussi être affecté à toute autre fin que les Etats Membres peuvent approuver, comme pour le nouveau programme de représentation hors Siège de l'ONUDI. Le Groupe espérait que le Conseil du développement industriel examinerait ce sujet comme une question urgente appelant une prompte action et se réservait donc le droit de lui présenter ses propositions.

#### Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995 (point 5)

4. A propos de l'adoption de la conclusion 95/6 sur le financement du programme des directeurs de l'ONUDI par pays, la **délégation danoise** présumait que les dispositions de l'alinéa b) ne pouvaient être interprétées comme une tentative de préjuger des délibérations du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population.

#### Programme et budgets, 1996-1997 (point 6)

5. La délégation des **Etats-Unis d'Amérique**, sans vouloir s'opposer au consensus, a exprimé ses réserves au sujet de la conclusion 95/8 pour les raisons exposées dans la déclaration liminaire faite à la 2ème séance plénière.

#### Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997 (point 8)

6. La délégation des **Etats-Unis d'Amérique**, sans vouloir s'opposer au consensus, a exprimé ses réserves au sujet de la conclusion 95/9 pour les raisons exposées dans la déclaration liminaire faite à la 2ème séance plénière.

#### Programme des directeurs de l'ONUDI par pays et proposition relative à un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain (point 11)

7. La délégation des **Etats-Unis d'Amérique**, sans vouloir s'opposer au consensus, a exprimé ses réserves au sujet de la conclusion 95/11 pour les raisons exposées dans la déclaration liminaire faite à la 2ème séance plénière.

8. Prenant la parole au nom du **Groupe des 77**, la délégation soudanaise a indiqué, pour ce qui était de la conclusion 95/11, que le Groupe était d'avis qu'eu

égard au principe de la décentralisation des activités de l'ONUDI - un concept appuyé par les Etats Membres dans le cadre du processus de réforme - l'ONUDI devrait renforcer sa représentation hors Siège au niveau des pays, des sous-régions et des régions pour répondre avec efficacité et efficience à la demande croissante de services que lui adressent les pays en développement. L'actuel programme des directeurs de l'ONUDI par pays n'était ni bien équipé, ni suffisamment vaste pour relever les nouveaux défis sur le terrain. Même l'objectif des 50 postes de directeur n'avait pas encore été atteint, faute de ressources financières. Pour ces raisons, tant le Comité que le Conseil du développement industriel, à leurs sessions précédentes, avaient souligné qu'il importait de ménager au programme une base financière saine et qu'il fallait prendre d'urgence à ce sujet des mesures efficaces en tenant compte du nouveau cadre que le Directeur général était prié de présenter. Le Groupe croyait ferme que la proposition du Directeur général relative au nouveau cadre de la représentation hors Siège, exposé dans le document PBC.11/11, sa suggestion tendant à prélever sur le solde inutilisé de l'exercice biennal 1992-1993 un montant de 10 millions de dollars pour assurer le financement initial de la représentation hors Siège et son intention d'établir un fonds pour la représentation hors Siège correspondaient aux aspirations des Etats Membres et s'accordaient avec les réformes en cours à l'ONUDI. Le Groupe persistait à être convaincu qu'une décision à ce sujet, fondée sur lesdites propositions, devrait intervenir à cette session du Comité. Toutefois, soucieux de dégager un compromis, il n'avait pas insisté sur son propre projet de conclusion. Le Groupe espérait qu'une décision constructive serait prise à ce sujet à la quatorzième session du Conseil du développement industriel.

#### **Autres déclarations**

9. Prenant la parole au nom du **Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes**, la délégation paraguayenne a affirmé que les débats qui s'étaient poursuivis au cours de la présente session avaient placé

le Comité devant un paradoxe. Tout en bénéficiant *jusqu'à nouvel ordre* d'une situation relativement satisfaisante en ce qui concerne les ressources financières destinées aux opérations de l'Organisation, le financement de projets par l'intermédiaire du Fonds de développement industriel - qui était alimenté par des contributions volontaires - n'avait pas atteint le niveau souhaité, en dépit des efforts déployés par le Secrétariat et du soutien fourni par un certain nombre de pays. En se référant à la relative stabilité financière, la délégation mettait l'accent sur les mots *jusqu'à nouvel ordre*, le Groupe ayant observé avec préoccupation que la stabilité apparente pouvait être compromise à court ou à moyen terme par de sérieuses difficultés. Même si la Déclaration de Yaoundé affirmait catégoriquement que les Etats Membres s'étaient fermement engagés à renouveler leur soutien politique et financier à l'ONUDI revigorée, le Groupe notait que la réaction escomptée ne s'était pas concrétisée. Face à une disparité croissante entre les tâches de l'ONUDI et les ressources disponibles pour leur exécution, le Groupe exprimait de nouveau l'importance qu'il attachait à la réalisation des buts de l'Organisation et engageait tous les Etats Membres à coopérer à cette fin.

10. Prenant la parole au nom du **Groupe africain**, la délégation marocaine a pris note des explications données par le Secrétariat en ce qui concerne l'exécution du programme pour l'Afrique et de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Se basant sur des informations incomplètes et insatisfaisantes sur l'exécution de la deuxième DDIA et tenant compte de l'échec de la première Décennie, le Groupe souhaitait qu'une importance accrue soit accordée à ce programme. Le Groupe réitérait en outre la demande qu'il avait exprimée de voir le Secrétariat établir une évaluation complète et exhaustive de l'état d'exécution de la deuxième Décennie. Cette évaluation devait être plus complète que les informations d'ordre général présentées à cette session. Le Groupe reviendrait sur cette question à la quatorzième session du Conseil du développement industriel.

**Annexe II**

**LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES  
A LA ONZIEME SESSION**

<b>Cote</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Titre</b>
PBC.11/1	3	Ordre du jour provisoire
PBC.11/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.11/2 IDB.14/2 et Corr.1	6	Programme et budgets, 1996-1997. Propositions du Directeur général
PBC.11/3 IDB.14/3	8	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997. Proposition du Directeur général
PBC.11/4	12	Programme de traitement électronique de l'information. Rapport du Directeur général
PBC.11/5 IDB.14/4 et Add.1	7	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire. Note du Secrétariat
PBC.11/6 IDB.14/5	9	Fonds de développement industriel. Montant estimatif des ressources et orientations de la programmation pour 1996-1997. Rapport du Directeur général
PBC.11/7	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.11/8 et Corr.1	5	Rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1994-1995, présenté par le Directeur général
PBC.11/9 IDB.14/6	4	Rapport sur le chiffre de 6 % fixé comme montant maximal des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire. Document présenté par le Directeur général
PBC.11/10 IDB.14/10	5	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994
PBC.11/10/Add.1 IDB.14/10/Add.1 et Corr.1	5	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1994. Rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1994-1995
PBC.11/11	11	Programme des directeurs de l'ONUDI par pays et proposition relative à un nouveau cadre pour la représentation sur le terrain. Document présenté par le Directeur général

PBC.11/CRP.1	9	Lists of projects approved under the Industrial Development Fund (IDF) in 1994. Prepared by the Secretariat
PBC.11/CRP.2	6	Programme and budgets, 1996-1997. Revaluation and inflation in the regular budget, 1996-1997. Note by the Secretariat
PBC.11.CRP.3	6	Programme and budgets, 1996-1997. Focusing of UNIDO activities. Submitted by the Director-General
PBC.11/CRP.4	4	Financial situation of UNIDO. Update of document PBC.11/7. Note by the Secretariat
PBC.11/CRP.5	-	Liste des participants